



RELEVÉ DES DÉCISIONS

COMMISSION d'APPEL GÉNÉRAL du DISTRICT

Réunion du 23 juillet 2026 18h30 au siège du District

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des Décisions de la Commission d'Appel Général du District d'Indre-et-Loire qui sont données pour information et ne remplacent en rien les décisions motivées qui sont notifiées aux parties par courriel recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des délibérations ayant permis les Décisions motivées sera mis en ligne ultérieurement.

DOSSIER : sélection des équipes jeunes en Brassages D1

Appel du F.A. ST SYMPHORIEN sur la publication de la Commission J.T. Préformation, en sa réunion du 30 juin, en ce qui concerne les classements des équipes de jeunes masculines U12, U13, U15, U17, U18 candidates aux championnats Brassages 1^{ère} phase D1.

- Considérant que les envois par mail des candidatures des équipes de jeunes aux Brassages D1 se terminaient au dimanche 28 juin 2026.
- Considérant que la Commission Préformation s'est réunie le mardi 30 juin à 10h00.
- Considérant que les candidatures du F.A. ST SYMPHORIEN ont été envoyées le mardi 30 juin par courriel à 17h18.
- Dit que la Commission ne peut revenir sur ses décisions prises sans les candidatures du F.A. ST SYMPHORIEN.
- Dit que la Commission peut étudier les candidatures des équipes de jeunes du F.A. ST SYMPHORIEN notamment en U12 D2 et en U18 D1 jusqu'à la date d'échéance des engagements dans ces catégories.
- qu'aucun élément nouveau ne vient infirmer la publication et les décisions sur le fond de la Commission Préformation sur les classements des candidatures jeunes Brassages D1 et D2.
- impute les frais de procédure d'appel de 150 € sur le compte Footclubs du F.A. ST SYMPHORIEN.